

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA21 059 – Résolution CA21 09 0286 / Dossier 1213060028

Ordonnance relative à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2021 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

OCA21 060 – Résolution CA21 09 0296 / Dossier 1218408006

Ordonnance établissant la circulation à sens unique en direction ouest sur l'avenue Lippens, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA21 061 – Résolution CA21 09 0297 / Dossier 1214212007

Ordonnance déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 9°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA21 060 et OCA21 061 (C-4.1) peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 13 octobre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert